

Conseil d'école du mardi 13/02/2025

Présents

Ecole	Directeur	M. Courtade
	Enseignants	Mmes Déplacé, Dormoy, Dussart, Gicquel, Giner, Kerhervé, Maudet, Vigneau
		M. Buron

Mairie	Maire adjoint	Mme Triniac
	Conseiller municipal	M. Boumendil

DDEN		Mme Guez
------	--	----------

Parents	MOREL ELEM & vous	<u>Titulaires</u> :
		MM. Lallouz, Donnerger
		Mmes Cardi, Lenoir

Suppléante :
Mme Legrand,

Excusés

Inspectrice de l'Education nationale	Mme Gasparini
Enseignante	Mmes Eveno, Gaillard de St Germain
Parents	Mmes Mtimet, Camara, Tornotti, Crowden , Resmond, Lambert-Wallaert, Desvernois, Abgrall

Procès verbal

1) Rentrée 2024

La prévision d'effectifs pour la rentrée 2024, effectuée par simple remontée des effectifs des classes, prévoit 206 élèves ce qui correspondrait à une école de 7 classes.

Toutefois, la structure d'école comporterait, hormis les classes de CP et CE1 qui ne doivent pas dépasser 24 élèves, des classes de 30 à 32 élèves.

Il semblerait donc que la fermeture de la 8^{ème} classe ne sera pas envisagée.

Le résultat des opérations de carte scolaire n'est pas encore connu à ce jour.

2) PEdT : **Projet Educatif de Territoire**

Le PEdT est conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Quatre axes pour le PEdT :

- . Affirmer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- . Renforcer la dimension qualitative de l'offre éducative municipale.
- . Favoriser l'inclusion de tous les enfants.
- . Développer une politique de prévention en direction des enfants.

Le PEdT sera présenté en conseil municipal en mai ou juin.

L'écriture de ce PEdT se fera après consultation des différents acteurs éducatifs, à savoir :

- . des représentants de parents d'élèves
- . les associations
- . les partenaires socio-éducatifs
- . l'école et l'éducation nationale.

3) Temps périscolaire

Les représentants de parents d'élèves alertent sur le déroulement de la sortie de l'étude. Le portillon situé au niveau du portail de la cour reste ouvert sans contrôle des entrées des parents par les animateurs, ce qui pourrait de laisser entrer dans l'école des personnes mal intentionnées.

Ils préféreraient l'organisation mise en place en maternelle où dans un premier temps un animateur contrôle l'accès à l'école et où dans un deuxième temps un autre animateur note l'enfant qui quitte l'école.

Madame COINTE, directrice du service Enfance/Jeunesse de la ville, précise que « Effectivement il n'y a aucune obligation de contrôler l'accès à la cour du moment que les enfants se trouvent à l'intérieur du centre de loisirs. Le contrôle d'accès doit être organisé à toutes les entrées du bâtiment. Lorsque les beaux jours arriveront et que les enfants seront dehors, le contrôle d'accès s'effectuera au portail de la cour.

Afin d'empêcher toute intrusion dans le bâtiment scolaire, toutes les portes d'accès seront fermées à 18h lorsque les enfants auront terminé l'étude.

4) pHARe

Un atelier « Harcèlement à l'école », animé par M. Hardy, directeur de l'école maternelle, sera proposé aux parents au mois de mars ou d'avril.

Les enseignants de l'école attirent d'ores et déjà l'attention des parents sur l'accès des élèves aux réseaux sociaux.

Ces réseaux peuvent être utilisés à mauvais escient pour créer des groupes servant à insulter. Nous rappelons que l'accès aux réseaux sociaux est interdit aux enfants de moins de 13 ans et que la majorité numérique est fixée à 15 ans.

Il convient donc que les parents d'élèves soient extrêmement vigilants afin de ne pas permettre certains échanges entre enfants qui risqueraient de provoquer des situations tendues.

5) Spectacles mairie

- . Un spectacle de théâtre a été offert par la mairie ce jour aux élèves de cycle 2 (CP, CE1 et CE2).
- . Une cinéma de cinéma sera offerte aux élèves de cycle 3 (CM1 et CM2) très prochainement.

6) Classes de découvertes

Les élèves de CM2 se rendront à Pléneuf Val André (22) du 16 au 20/06/2025.
Ils bénéficieront de séances de voile, d'une sortie au Cap d'Erquy , d'une sortie en bateau et de séances de découvertes du milieu marin.

7) Rappel des dates des festivités

Photo de classe : 03/04/2025

Olympiades : 09/05/2025

Comédie musicale : 21/03/2023

FestiMorel : 14/06/2025

Kermesse : 01/07/2025

8) Proposition des parents : fête du livre

Les représentants de parents d'élèves proposent de mettre en place une fête du livre.
Le principe est un échange de livres entre les élèves. Pendant quelques jours, les représentants tiendraient une permanence devant l'école pour récupérer les livres que les élèves souhaitent échanger. Après vérification du bon état et du contenu des livres, ils délivreraient un coupon par livre qui servira, le jour de la fête du livre, à obtenir un autre livre.
Cette fête du livre pourrait avoir lieu pendant FestiMorel.
Les enseignants souhaitent que tous les élèves puissent avoir un coupon, même ceux qui n'apporteraient pas un livre à échanger.

9) Travaux

- . Réfection de la cour d'école.
Le budget pour la réfection de la cour a été voté et les travaux se feront au cours de l'été 2025.
Une réflexion est engagée avec les enseignants.
- . Réfection des sols des préaux
Le sol d'un des préaux sera refait au cours de l'été 2025.
- . Stationnement devant la loge du gardien.
De la rubalise a été mise pour faire respecter l'interdiction de stationner devant la loge du gardien.

. Création de deux places « dépose minute » avenue de la Jonchère (sens Elysée 2 / place Berthet) au cours des vacances d'hiver.

. Demande de réfection du bitume entre le portail de maternelle et les escaliers menant à l'allée des Sablons.